



Demande de remboursement pour vice caché

Par **celine**, le **20/10/2009** à **15:35**

Bonjour,rnj'ai vendu ma voiture il y a un mois. L'acquereur me reclame 300e pour le changement des disques de frein alors que le CT passé juste avant le vente ne fait pas mention de ce défaut. Elle ma présenté une facture, a déjà effectué les réparations mais n'est pas passée par un expert. Sachant que je n'ai aucune protection juridique, si elle me traine devant le tribunal, quelles sont mes chances de gagner?

Par **jeetendra**, le **20/10/2009** à **19:11**

[fluo]j'ai vendu ma voiture il y a un mois. L'acquereur me reclame 300e pour le changement des disques de frein alors que le CT passé juste avant le vente ne fait pas mention de ce défaut[/fluo]rnrnBonsoir, le véhicule a été vendu dans l'état, le controle technique est ok, le changement de disque de freins du certainement à l'usure ne constitue pas un vice caché, la vente étant ferme et definitive, vous n'avez pas à régler la facture présentée par l'acquéreur, pourquoi ne pas lui faire le plein de carburant pendant qu'on y est!!! tenez bon, cordialement.